

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### 1) MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : M. BENSALAH

L'INSE a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Verneuil sur Avre, en vue de porter de 5 % à 6 % l'emprise de sol définie dans le secteur Ue1. Est concerné par cette demande, le projet d'un nouveau bâtiment scolaire de l'école des Roches qui doit faire l'objet d'un permis de construire.

Les phases de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et de mise à disposition du public de ce projet de modification sont aujourd'hui achevées. Au vu des avis recueillis, l'INSE s'apprête à approuver cette modification simplifiée à l'occasion de son prochain conseil communautaire, le 20 mars prochain.

Parce qu'il importe que la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton se prononce préalablement à cette approbation, il vous est proposé de donner votre avis sur cette modification n° 1.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.